

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

Avis d'Appel d'Offres International pour la deuxième fois

Projet Modernisation Routière 2

Composante G1- Travaux de Mise en 2x4 Voies de la Pénétrante Sud et Décongestion
de la Sortie Sud dans les Gouvernorats de Tunis et Ben Arous

Lot N° 1 : Travaux d'Elargissement de la Pénétrante Sud en 2x4 voies et de
Remplacement de la Précontrainte Extérieure du Viaduc Existant (PK 0+000 – PK
0+760)

dans le Gouvernorat de Tunis

Date de l'avis : 31/10/2019

AOI N° : 14/2019/DGPC

- 1- Le Ministère de l'Equipement, de l'habitat et de l'Aménagement du Territoire (Direction Générale des Ponts et Chaussées) lance un appel d'offres ouvert à la concurrence nationale et internationale pour les travaux de la mise en 2x4 de la Pénétrante Sud et Décongestion de la Sortie Sud dans les Gouvernorats de Tunis et Ben Arous - Lot N° 1 : Travaux d'Elargissement de la Pénétrante Sud en 2x4 voies et de Remplacement de la Précontrainte Extérieure du Viaduc Existant (PK 0+000 – PK 0+760) dans le Gouvernorat de Tunis .

La Banque Européenne d'Investissement a été sollicitée pour le financement de ces travaux.

Le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, (Direction Générale des Ponts et Chaussées) est chargé de l'exécution de ce projet.

- 2- Sont autorisés à participer à cet appel d'offres :
- 2.1-Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises étrangères, spécialisées et qualifiées dans les travaux routiers et ouvrages d'art.
- 2.2-Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises tunisiennes agréées pour l'activité : **Routes, Spécialité : R0 : Entreprise Générale, Catégorie 5 et plus et Routes, Spécialité : R3 : Ouvrages d'Art, catégorie 5 et plus.**
- 2.3- Et les groupements qui peuvent en résulter entre les candidats désignés au 3.1 et 3.2 ci-dessus.
- 2.4- En plus des qualifications précédentes, les entreprises ou entités participantes (en tant que membres de groupement ou sous-traitants), spécialisées en Structures métalliques et en Remplacement de la Précontrainte extérieure, devront justifier respectivement :
- De certificats de l'usine de fabrication métallique selon EN 1090-1 de Février 2012 - Conformité CE, Classe EXC4, pour les travaux de structures métalliques. L'entité spécialisée en Structures Métalliques et désignée à l'offre pour réaliser les tabliers à caisson mixte acier-béton (fabrication, métallisation, transport, montage, lancement, peinture et autres travaux), doit justifier de l'expérience, des références et des moyens humains et matériels nécessaires selon critères de l'article 4.2 ci-après.
 - D'un Agrément technique européen « ATE » du procédé conforme au marché et du marquage « CE » délivré par l'ASQPE ou par un organisme équivalent et en cours de

validité. La mise en œuvre du procédé devra être effectuée sous la responsabilité d'un CMP (Chargé de Mise en Précontrainte) bénéficiant de la qualification de mise en œuvre délivrée par un organisme certificateur et possédant un badge certifiant son expérience dans le métier.

- 3- Les candidats répondant aux conditions ci-dessus, peuvent recevoir toutes les informations concernant le projet, et retirer les dossiers d'appel d'offres à l'adresse suivante : Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire - Direction des Etudes à la Direction Générale des Ponts et Chaussées – Cité Jardins –1030 - Tunis, à partir de la date de la 1^{ère} publication de cet avis.
- 4- Le retrait des dossiers d'appel d'offres se fera moyennant le paiement d'un montant forfaitaire, non remboursable, fixé à **Un Mille (1000) dinars tunisiens**.
Il sera procédé au versement de cette somme au **compte courant postal CCP n°623-45**, au nom de monsieur le régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.
- 5- Les offres devront être présentées en un original et **deux copies**. Elles doivent être établies conformément aux conditions définies dans le dossier d'appel d'offres et doivent comporter tous les documents et renseignements exigés et particulièrement, les pièces administratives : CNSS, copie registre du commerce, déclaration de non influence, et caution de soumission d'un montant forfaitaire de **Six Cent mille (600.000,000) Dinars Tunisiens**.
La durée de validité des offres est de 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.
- 6- Elles devront être placées dans une enveloppe extérieure scellée fermée portant uniquement le libellé de l'appel d'offres en caractères rouges **«Appel d'offres international N°14/2019/DGPC relatif aux travaux de la mise en 2x4 de la Pénétrante Sud et Décongestion de la Sortie Sud dans les Gouvernorats de Tunis et Ben Arous - Lot N° 1 : Travaux d'Élargissement de la Pénétrante Sud en 2x4 voies et de Remplacement de la Précontrainte Extérieure du Viaduc Existant (PK 0+000 – PK 0+760) dans le Gouvernorat de Tunis »**.
- 7- Elles doivent être adressées par voie postale (par rapide poste) à l'adresse indiquée au paragraphe 4 ci-dessus ou peuvent être remises directement au bureau d'ordre central du Ministère avec accusé de réception. La date limite de réception des offres est fixée pour **le 17 Décembre 2019 à 9H30. (Le cachet du bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire faisant foi)**. Toute offre parvenue après ce délai (**date et heure**) sera rejetée.
- 8- L'ouverture des plis techniques aura lieu le **17 Décembre 2019 à 10H00** en séance publique, au **Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire - à la Direction Générale des Ponts et Chaussées**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
- 9- La qualification technique des soumissionnaires est déterminée sur la base des critères suivants :

Critère N° 1 : Expérience générale :

Critère 1-1 : Chiffres d'affaires et Fonds de roulement

- a- Le chiffre d'affaire annuel moyen des cinq dernières années (2014 - 2018) exigé est de : Quatre Vingt Millions de Dinars Tunisiens (80 MDT HTVA)

En cas de groupement, l'ensemble des entreprises du groupement ainsi que les entités participantes spécialisées en Structures métalliques et en Remplacement de la Précontrainte extérieure (Lot N° 1), doivent satisfaire les montants exigés.

Le chef de file du groupement doit satisfaire au moins quarante pourcent (40%) du CAAM ci-dessus, et chaque membre du groupement, autre que les entités spécialisés en Structures métalliques et en Remplacement de la Précontrainte extérieure, doit satisfaire au moins vingt cinq pourcent (25%) du CAAM ci-dessus.

1. L'entité spécialisée en Structures métalliques devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen en hors taxes (HTVA) durant les cinq dernières années (de 2014 à 2018), supérieur

ou égal à (\geq) : *Cinquante Millions de Dinars Tunisiens (50 MDT HTVA)*, et devra justifier d'un tonnage annuel durant les cinq dernières années (de 2014 à 2018), supérieur ou égal à (\geq) : 10000 tonnes/an (avec justification d'achat).

2. L'entité spécialisée en Remplacement de la Précontrainte extérieure devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen en hors taxes (HTVA) durant les cinq dernières années (de 2014 à 2018), supérieur ou égal à (\geq) *Cinq Millions de Dinars Tunisiens (5 MDT HTVA)*.

b- Le candidat doit fournir la preuve de la disponibilité d'un fond de roulement par le chef de file et les autres membres du groupement ensemble, d'un montant supérieur ou égal à (\geq) *Cinq Millions de Dinars Tunisiens (5 MDT)*.

Critère 1-2 : Références effectuées jusqu'à la date limite de réception des offres :

L'entreprise ou groupement d'entreprises, y compris les sous-traitants spécialisés désignés, doit justifier avoir réalisé et achevé jusqu'à la date limite de réception des offres au moins l'ensemble des projets figurant aux tableaux indiqués dans le document des conditions d'appel d'offres.

Critère N° 2 : Moyens en personnel :

Au titre de ce critère, le soumissionnaire devra présenter dans son offre la liste nominative du personnel d'encadrement (liste 1) et un engagement pour le personnel d'exécution (liste 2) conformément aux tableaux indiqués dans le document d'appel d'offres CAO.

Critère N° 3 : Moyens en matériels et qualifications :

Au titre de ce critère, le soumissionnaire devra présenter dans son offre un engagement de mettre à la disposition du chantier le matériel nécessaire conformément au tableau indiqué dans le document d'appel d'offres CAO.

Critère N° 4 : Mémoire technique :

Au titre de ce critère, le soumissionnaire devra présenter dans son offre un mémoire technique détaillant les procédures et la méthodologie de réalisation des travaux tel que détaillé dans le CAO.